

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FORÊTS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



BP : 34 430
Yaoundé
Tél : (+237)
222 23 49 59

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

0178

N° _____ CPG/MINFOR/SG/DF/SDFC/SRPSG/AB

Handwritten initials and signature

COPIE

Yaoundé, le 31 JUIL 2015

CONVENTION PROVISOIRE DE GESTION D'UNE FORET COMMUNAUTAIRE

Conformément à la loi forestière N° 94/01 du 20 janvier 1994 et aux règlements en vigueur, notamment la décision ministérielle N°0098/D/MINFOR/SG/DF/SDFC du 12 février 2009 portant adoption du document intitulé « *Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires, version 2009* », une convention provisoire de gestion est établie entre le Ministère des Forêts et de la Faune et la communauté dénommée « GIC CHOU CHOU TSIC-TSIC DE DJENDE », à la suite de la demande introduite par cette dernière en date du 26 juin 2015 pour l'attribution d'une forêt communautaire.

Article 1 : Cette convention présente les modalités d'intervention de l'Administration chargée des forêts et de la communauté dans la forêt communautaire concernée dont les coordonnées et les limites sont fixées comme suit :

(a) Les coordonnées

Cette forêt passe par les points A, B, C, D, E, F, G et H de coordonnées UTM suivantes :

	A	B	C	D	E	F	G	H
X(m)	299 406	300 834	303 454	305 226	301 046	299 114	298 823	296 548
Y(m)	452 490	456 988	456 988	461 168	459 369	459 052	455 268	452 358

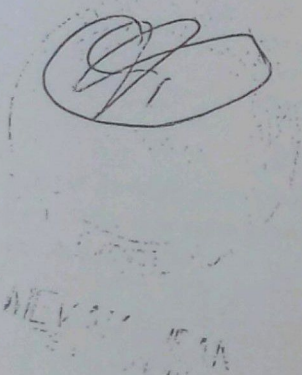
(3) Dans cet ordre d'idées, la zone forestière concernée ne doit faire l'objet d'aucune affectation par l'Administration chargée des forêts avant l'échéance de ce délai.

Article 4 : La présente convention provisoire prend effet à compter de la date de signature par le Ministre en charge des forêts.

LU ET APPROUVE

Le Responsable de l'Entité Juridique

Le Ministre des Forêts et de la Faune



A faint signature and a circular stamp, likely from the legal entity mentioned in the text. The stamp contains some illegible text and a central emblem.



A signature and an official circular stamp. The stamp features the text "REPUBLIQUE DU CAMEROUN" at the top and "LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE" at the bottom. The word "COPIE" is printed across the center of the stamp. The signature is written in cursive over the stamp.

Ngole Philipe Nguese